



## Question 1 De quoi parle-t-on ?

### 1 Qu'est-ce que le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) ?



Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) est une déclinaison à l'échelle régionale du programme national de la forêt et du bois (PNFB). Le PNFB fixe les orientations nationales de la politique forestière en forêt publique et privée pour une période de dix ans. Il a été approuvé par décret le 8 février 2017.

Avant le PRFB, les orientations de la politique forestière au niveau régional étaient inscrites dans les orientations régionales forestières (ORF) et les plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF).

### 2 Quels sont les objectifs du PNFB et du PRFB ?

Le PNFB définit 4 grands objectifs :

- créer de la valeur en France en mobilisant durablement la ressource bois
- répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires
- conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique
- développer des synergies entre la forêt et l'industrie (trouver des débouchés aux produits forestiers et adapter la sylviculture aux besoins des marchés).

Plus concrètement, le PRFB doit, dans le contexte régional normand :

- fixer les orientations de la gestion forestière durable qui se déclinent dans les documents de gestion des forêts
- définir les conditions de régénération des forêts, notamment au regard des dégâts du gibier sur les jeunes peuplements
- en matière d'enjeux environnementaux et sociaux, définir l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale, notamment en matière de préservation des continuités écologiques, d'adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité
- en matière d'économie de la filière forêt-bois, indiquer les facteurs de structuration des marchés répondant aux objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois et définir les besoins de transports et de desserte pour la mobilisation du bois
- indiquer les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels.

Ce programme de politique publique forestière a ainsi pour objectifs de davantage et mieux mobiliser le bois des forêts normandes, selon les principes de gestion durable, pour alimenter la filière et accompagner le développement de l'activité de transformation dans le cadre de la croissance verte.

### 3 Comment se décline le PRFB ?

Le PRFB concerne de façon transversale l'ensemble de la filière forêt-bois, depuis la graine forestière jusqu'au produit bois.

Les actions du PRFB seront mises en œuvre en Normandie au travers de contrats triennaux de la filière forêt-bois.

Chaque contrat de filière déclinera également les objectifs du contrat de filière national du comité stratégique de filière bois, et prendra en compte les contrats d'objectifs bois et le plan bois du Conseil régional.

Le contrat de filière vise ainsi à mettre en cohérence ces différents ensembles.

De plus, concernant l'amont (forêt), le PRFB se décline dans les documents de gestion des forêts publiques et privées :

- pour les forêts publiques, gérées par l'ONF, il s'agit des directives régionales d'aménagement (DRA) et des schémas régionaux d'aménagement (SRA)
- pour les forêts privées, accompagnées et suivies par le CRPF, il s'agit du schéma régional de gestion sylvicole (SRGS).

Le PRFB est en interaction avec les politiques publiques en matière industrielle, énergétique (schéma régional de biomasse) et territoriale (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ) notamment pour l'aspect environnemental (schémas régionaux de cohérence écologique, schémas régionaux climat air énergie). Il s'articule aussi avec la politique de la chasse (schémas départementaux de gestion cynégétique).



## Question 2 Comment construit-on une politique publique forestière au niveau régional ?

### 1 Qui sont les acteurs de la politique forestière en région ?

La politique forestière est élaborée, validée et suivie par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

Cette commission est coprésidée par l'État et la Région. Elle compte une quarantaine de membres représentant l'ensemble des acteurs concernés par les questions forestières, désignés nominativement dans un arrêté préfectoral. Elle a été installée le 6 décembre 2016.

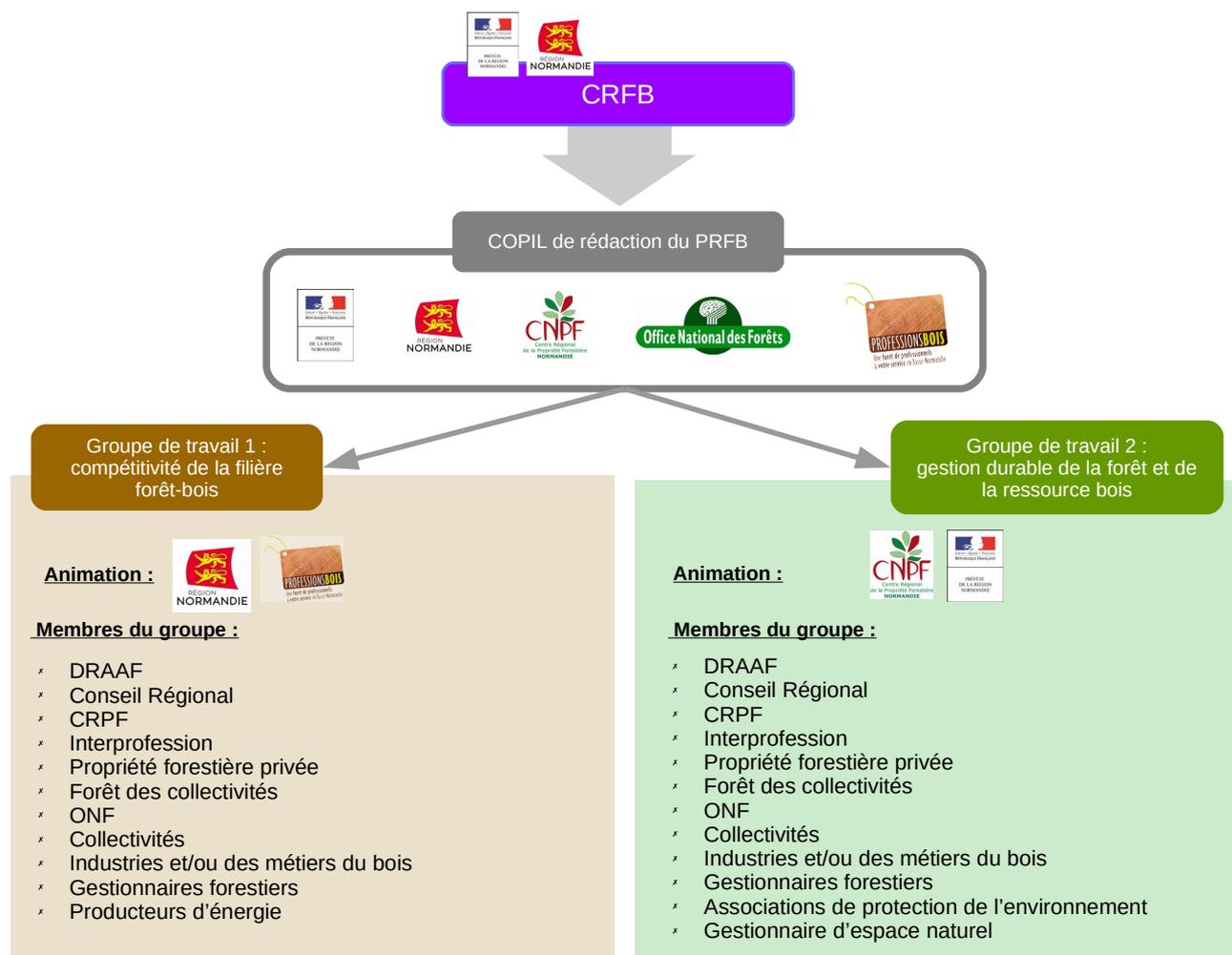
On y trouve des représentants

- des services de l'État (DRAAF, DREAL, DIRECCTE)
- des établissements publics (ONF, ONCFS, CRPF, ADEME, chambre régionale d'agriculture)
- des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseils départementaux, communes forestières)
- des propriétaires forestiers
- des professionnels de la gestion forestière (experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels, coopératives forestières)
- des entreprises de la filière forêt-bois (pépiniéristes, scieurs, industries du bois, chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers et de l'artisanat, entreprises de production d'énergie renouvelable) et de l'interprofession
- des salariés de la forêt et des professions du bois
- des acteurs territoriaux (parcs naturels régionaux, union des fédérations départementales des chasseurs, associations de protection de l'environnement, associations d'usagers de la forêt).

### 2 Comment ont-ils travaillé pour élaborer le PRFB ?

La CRFB a validé la constitution d'un comité de pilotage (COPIL) composé de la DRAAF, du Conseil régional, de l'interprofession ProfessionsBois, du CRPF et de l'ONF.

La CRFB a défini 2 groupes de travail qui se sont partagés les vastes thématiques du PRFB.



Le groupe de travail « compétitivité de la filière forêt-bois » a abordé les questions relatives :

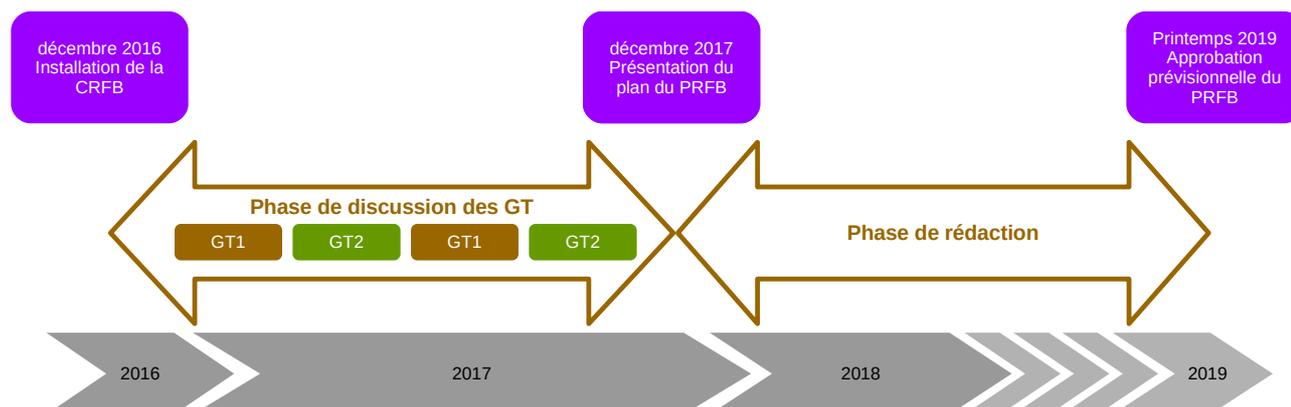
- aux marchés et aux usages du bois (notamment capacité de traitement de volumes supplémentaires), aux conditions de transport, et aux besoins régionaux
- au fonctionnement et aux besoins des entreprises de la filière, notamment en termes de communication et de formation
- aux capacités et conditions d'exploitation et de transport sur le territoire.

Le groupe de travail « gestion durable des forêts et de la ressource bois » a abordé les questions relatives à la gestion forestière durable, à la mobilisation du bois, à l'évolution des techniques sylvicoles, et plus largement aux fonctions environnementales et sociales de la forêt.

Plus spécifiquement, il a cherché à mettre en lumière :

- l'analyse des massifs forestiers et leurs enjeux écologiques et sociaux
- l'évaluation des prélèvements supplémentaires potentiels
- les stratégies à adopter en matière d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques sanitaires et météorologiques.

### 3 Quelles sont les phases d'élaboration du PRFB ?



Les groupes de travail se sont réunis au cours de l'année 2017 pour aborder les différentes thématiques inhérentes aux enjeux du PRFB. Le tableau suivant détaille les différentes réunions et les thématiques abordées.

Date	Type de réunion	Thème
jeu. 23 mars	Réunion de lancement des travaux du PRFB avec l'ensemble des partenaires	Méthode d'élaboration du PRFB (groupes de travail et ateliers) Etat des lieux Présentation de la 1ère séquence de l'évaluation environnementale et stratégique
jeu. 27 avril	Groupe de travail « Compétitivité »	Les marchés en bois d'oeuvre, bois d'industrie et bois énergie – Les grands produits
jeu. 27 avril	Groupe de travail « Gestion durable »	Mobilisation du bois : quelles ressources mobilisables ? où faut-il mobiliser plus ?
mer. 31 mai	Groupe de travail « Compétitivité »	Transport et logistique de la parcelle forestière au réseau public Transport et logistique de la sortie de la forêt aux unités utilisatrices du bois – réseau dédié
mer. 31 mai	Groupe de travail « Gestion durable »	Les conditions d'exploitation forestière, les entreprises qui réalisent la récolte
mar. 13 juin	Groupe de travail « Compétitivité »	Valorisation des bois issus de la forêt normande – Animation de la filière bois (approches régionale et territoriale, connexions amont-aval)
mar. 13 juin	Groupe de travail « Gestion durable »	Changement climatique, santé des forêts, choix des essences pour l'avenir
mar. 26 septembre	Groupe de travail « Compétitivité »	Industrialisation développement des entreprises La prescription individuelle et publique
mar. 26 septembre	Groupe de travail « Gestion durable »	Biodiversité forestière, services écosystémiques Présentation CEREMA Etat initial de l'environnement
mer. 18 octobre	Groupe de travail « Gestion durable »	Présentation de données de récolte en Normandie Evolution des volumes mobilisés dans les forêts publiques et perspectives Evolution des volumes mobilisés dans les forêts privées et perspectives

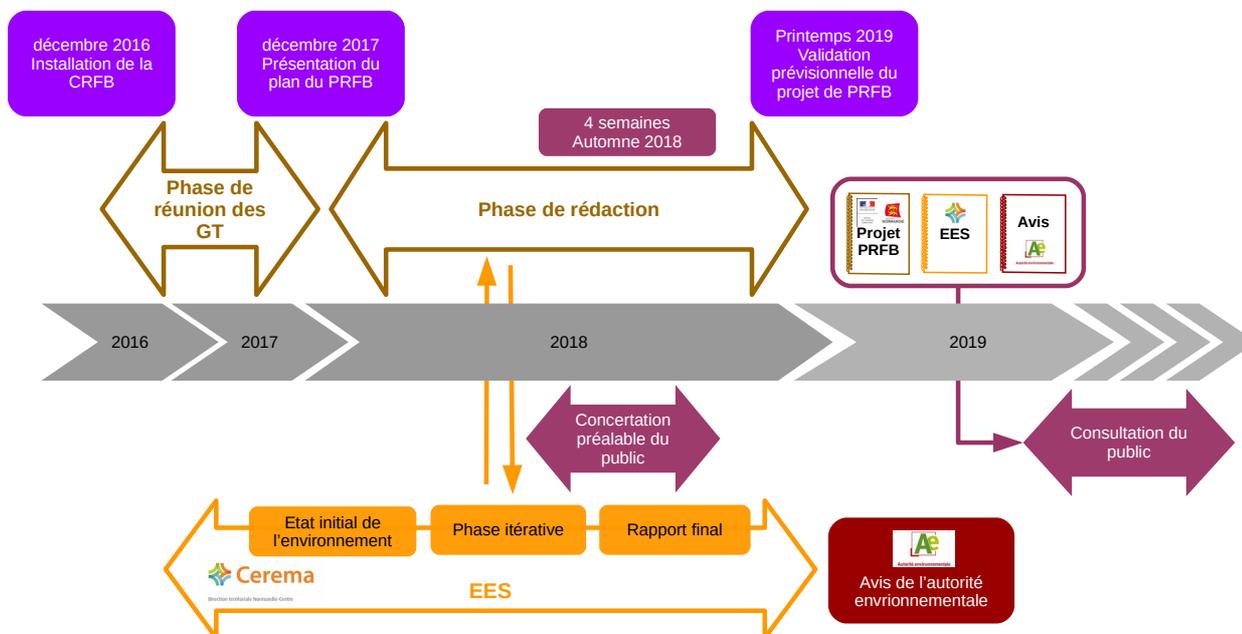
#### 4 Pourquoi une concertation préalable du public ?

Le PRFB, déclinaison régionale du programme national forêt bois, est soumis réglementairement à une évaluation environnementale stratégique (articles L122-4 et suivants du code de l'environnement et article D122-1-2 du code forestier) et à la participation du public (articles L120-1 et suivants du code de l'environnement et L122-1 du code forestier).

- l'évaluation environnementale stratégique est conduite par une structure tierce
- la participation du public a lieu à 2 étapes du processus :
  - la concertation préalable, pendant la phase d'élaboration ; elle est assurée sous l'égide d'un garant désigné par la commission nationale de débat public (CNDP)
  - la consultation électronique sur le projet de document finalisé ; cette consultation a lieu après l'approbation du projet de PRFB par la CRFB et l'avis de l'autorité environnementale.

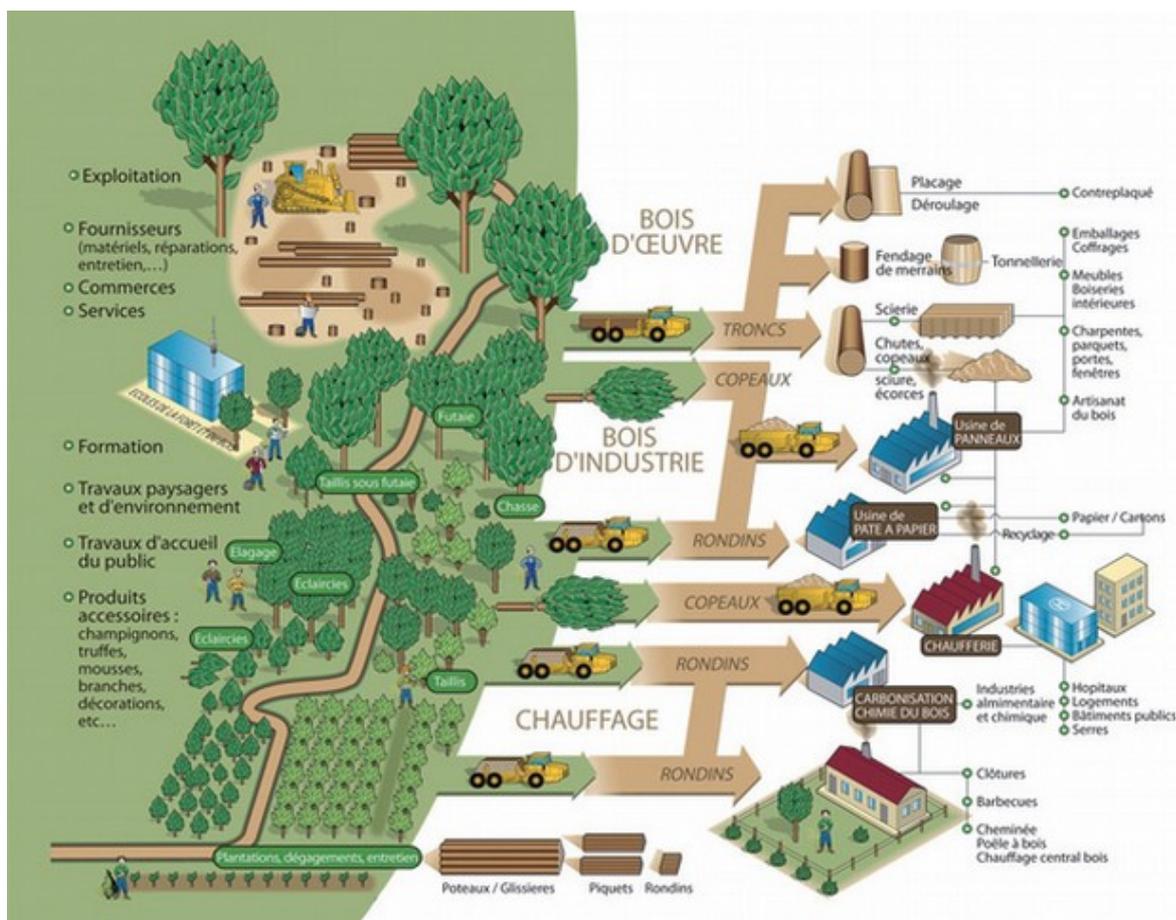
La participation du public vise à améliorer la prise de parole du citoyen et l'appropriation des thématiques et des enjeux de la forêt et du bois par le grand public.

Le schéma suivant résume les grandes étapes passées et futures de l'élaboration du programme.



### Question 3 Quelles sont les entreprises de la filière forêt-bois en Normandie ?

La filière forêt-bois est composée de l'ensemble des entreprises qui participent à la gestion forestière et à la transformation du bois. En Normandie, cela représente 22 200 emplois et 3 420 entreprises qui ont des activités très diverses tout au long de la chaîne de transformation du bois : bûcheronnage, transport du bois, sciage, charpente, tonnellerie, ameublement, bois de chauffage... Le schéma suivant résume les différents circuits pouvant contribuer à la valorisation du bois issu des forêts.



Agence Aprim Caen – données EAB 2006

Le bois est un matériau d'origine naturelle, dit « biosourcé » qui stocke du carbone (cf question 7). On distingue 3 grandes catégories d'usage du bois :

- le bois d'œuvre (BO) lorsque le bois est utilisé comme matériau sans transformation majeure de sa structure (charpente, menuiserie, meuble en bois « massif », etc)
- le bois d'industrie (BI) lorsque le bois est utilisé comme matériau sous forme transformée (panneaux de particules, papier, carton)
- le bois énergie (BE) lorsque le bois est brûlé et a une vocation énergétique (chaleur, électricité).

L'usage du bois en Normandie dans les 10 dernières années se caractérise par la diminution de l'usage du bois d'industrie, l'augmentation du bois énergie et une relative stabilité du bois d'œuvre.

En effet, la Normandie dispose d'une densité atypique de scieries (environ 70 entreprises) pour une région de l'ouest, au taux de boisement modeste. On observe donc que les forêts normandes ont depuis longtemps une vocation de production de bois d'œuvre, mais à quoi ressemblent-elles vraiment ?

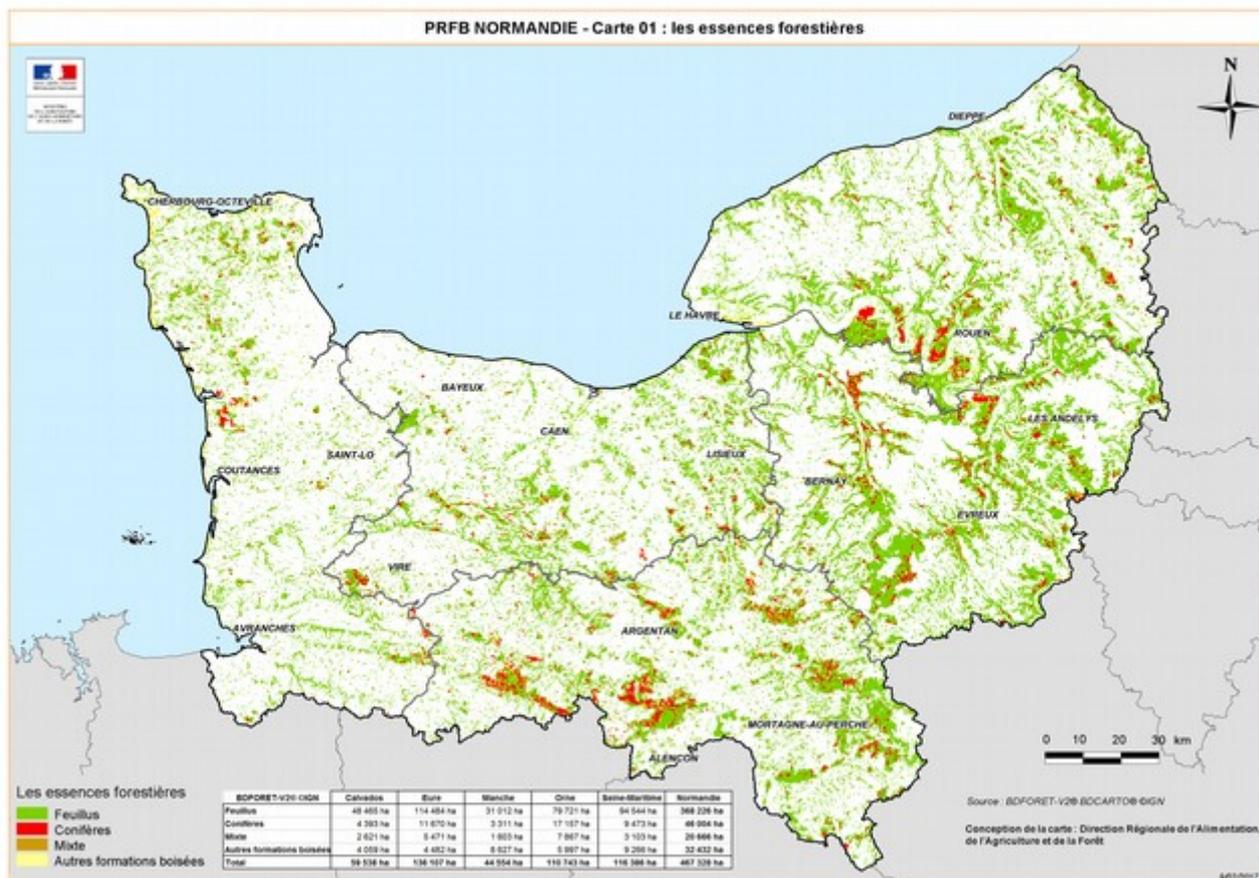
## Question 4 Qu'est ce qui caractérise la forêt normande ?

### 1 Une surface modeste, mais une belle diversité

La forêt recouvre plus de 430 000 ha sur les 3 millions d'hectares de la Normandie, région dont le territoire est majoritairement consacré à l'agriculture. Avec 14 % de taux de boisement régional, qui révèle des disparités départementales prononcées, la Normandie est une région peu boisée comparée

au reste du territoire (taux de boisement métropolitain moyen de 30%). Les conditions climatiques sont très favorables à la croissance d'arbres d'essences très diverses.

La forêt se rencontre principalement dans les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime et de l'Orne. Inversement, l'arbre dans le bocage est davantage présent dans l'ouest, associé aux prairies et à l'élevage.



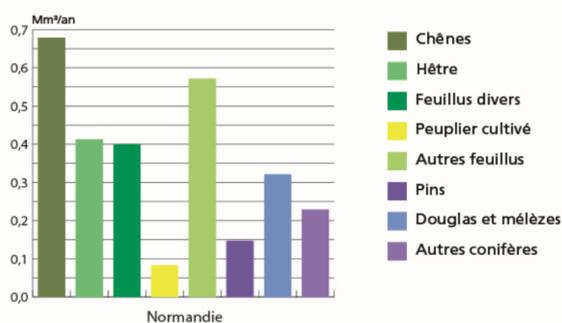
La forêt est à plus des trois quarts feuillue, soit plus de 340 000 ha. On retrouve quelques massifs résineux, principalement localisés dans les grands massifs de production de l'Orne, de l'Eure et de la vallée de la Seine.

Les forêts sont majoritairement composées de plusieurs essences avec une moyenne de 5 essences. Le chêne reste l'essence la plus courante avec plus de 150 000 ha de chênaie. Au nord de la Seine, c'est le hêtre qui est l'essence dominante avec environ 60 000 ha de hêtraie.

## 2 Un accroissement biologique annuel important : la forêt normande pousse bien !

La Normandie bénéficie d'un climat tempéré, océanique plus ou moins altéré selon la distance à la mer. Les masses d'air en provenance majoritaire de l'Atlantique assurent une pluviométrie conséquente (généralement 1 100 à 700 mm) bien répartie sur l'année. Les hivers sont humides, frais et venteux, alors que les étés sont doux et moins perturbés.

Ces caractéristiques sont globalement favorables à la croissance des arbres, notamment des grands feuillus de plaine qui demandent un apport hydrique conséquent mais bien réparti dans l'année, et des sécheresses estivales limitées.



IGN kit PRFB 2.1.1

dégâts dans les forêts.

Certaines essences forestières sont particulièrement sensibles aux problèmes sanitaires et attaques de ravageurs. Le frêne, essence emblématique des forêts humides est particulièrement touché par une maladie spécifique appelée chalarose, qui progresse en France en direction du sud-ouest. La totalité de la région est désormais touchée, et des dépérissements massifs sont constatés.

Dans le contexte du changement climatique, les conditions favorables au développement des arbres vont évoluer. On observera un déplacement des aires de répartition des essences, notamment vers le nord pour le hêtre, emblème des forêts du nord de la Seine. L'adaptation des essences et des itinéraires techniques sylvicoles à de nouvelles conditions climatiques est un enjeu de taille pour les forestiers.

#### 4 Une forêt aux trois-quarts privée, reflet de la répartition au niveau national



IGN kit PRFB 1.1.2

La production biologique annuelle des forêts normandes est estimée à 3 millions de m<sup>3</sup>. Ramenée à l'hectare, cette production biologique atteint presque 7 m<sup>3</sup>/ha/an. C'est une valeur supérieure à la moyenne nationale qui avoisine les 6 m<sup>3</sup>/ha/an.

### 3 Une bonne santé, mais des menaces

En tant que région côtière, la Normandie est exposée aux tempêtes hivernales, pouvant causer d'importants

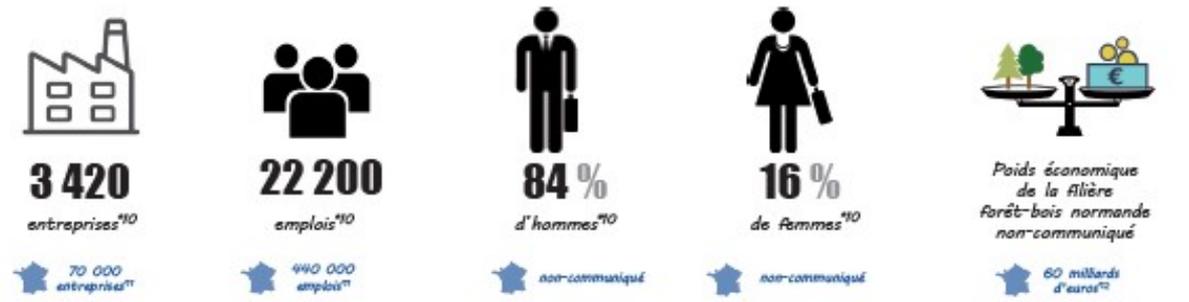
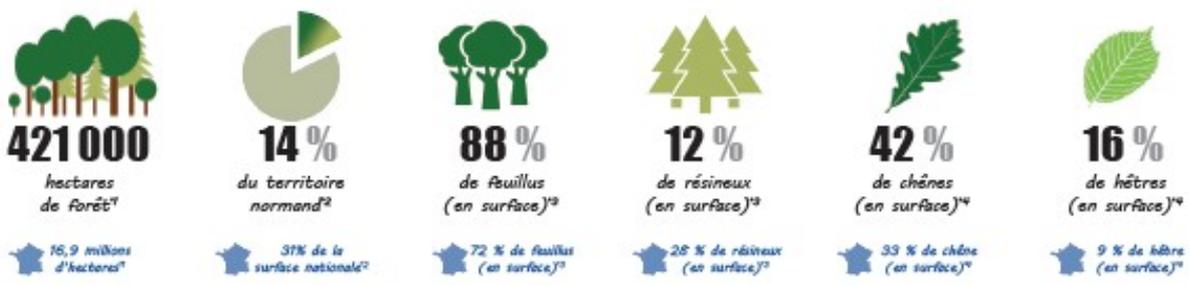
La forêt normande est **privée** à 78 % ; dans l'Eure, département le plus boisé de Normandie, la proportion de forêt privée dépasse 88 %.

La forêt privée normande est morcelée, comme au niveau national. Les forêts privées de plus de 25 ha doivent disposer d'un document de gestion, le plan simple de gestion (PSG). Les forêts concernées représentent environ la moitié des surfaces en forêt privée.

La forêt **publique** représente 22 % de la surface ; elle est située pour l'essentiel en Seine-Maritime et dans l'Orne. Elle est principalement constituée de forêts domaniales (propriétés de l'État), gérées par l'ONF ; les forêts de collectivités représentent une faible part de la surface forestière (2 % du total).



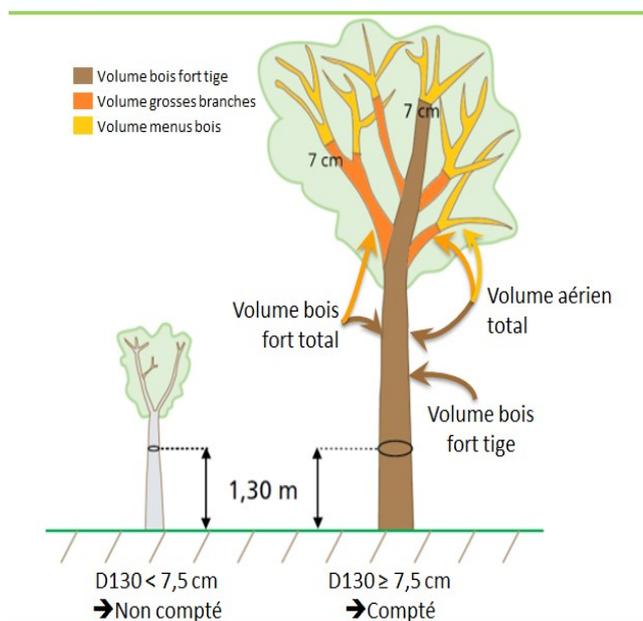
## Les chiffres-clé de la filière forêt-bois de Normandie (janvier 2018)



Sources :  
<sup>1</sup> : [www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016](http://www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016), -Superficie de toute la forêt et autres territoires-, <sup>2</sup> : Calcul du pourcentage de la forêt normande à la superficie de la Normandie et de la France métropolitaine.  
<sup>3</sup> : [www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016](http://www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016), Calcul effectué en tenant pas compte des superficies marines. <sup>4</sup> : [www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016](http://www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016), Surface forestière par essence principale.  
<sup>5</sup> : [www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016](http://www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016), Surface forestière en forêt de production. <sup>6</sup> : [www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016](http://www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016), Volume de bois vivant en forêt de production (bois fort fibre). <sup>7</sup> : [www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016](http://www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016), Production en volume en forêt de production (bois fort fibre). <sup>8</sup> : [www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016](http://www.lignesbois.com/fr/actualites/la-filieres-bois-2017-2016), Prélèvements en forêt de production (bois fort fibre). <sup>9</sup> : INSEE Analyse N°15 Avril 2016. <sup>10</sup> : [www.francboisforêt.com](http://www.francboisforêt.com). <sup>11</sup> : [www.francboisforêt.com](http://www.francboisforêt.com). <sup>12</sup> : Agreste, Normandie, Ministère de la statistique agricole, Enquête 2017, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, p. 22, INSEE Analyse N°15 Avril 2016. <sup>13</sup> : Enquête nationale de la construction bois - Activité 2016 - Étude France par France Bois Forêt et le CDOFMS en partenariat avec IFB, IFD et Afobois, p. 4, Maisons individuelles (secteur d'usage) construites en bois en France.

Pour en savoir + : [www.professionsbois.com](http://www.professionsbois.com)

## Question 5 Peut-on prélever plus de bois ?



### 1 Production et prélèvements sylvicoles actuels

Le volume des arbres représente aujourd'hui 116 millions de m<sup>3</sup> aérien total<sup>1</sup> dont 85 % pour les arbres feuillus. Actuellement, la production biologique annuelle constitue 3,4 % du volume aérien total de la forêt pour les arbres feuillus et 4,6 % pour les arbres résineux.

La récolte représente, en moyenne en Normandie, 50 % de l'accroissement biologique annuel (100 % en forêt domaniale, 40 % dans les forêts privées dotées de documents de gestion, 20 % dans les autres forêts privées).

Les bois récoltés sont issus :

- des coupes d'éclaircies régulières qui permettent de desserrer les arbres et de donner la priorité aux tiges d'avenir
- des coupes de renouvellement qui visent à remplacer les vieux arbres arrivés à maturité par une nouvelle génération de semis naturels ou d'arbres plantés.

Dans le cadre d'une gestion durable, pour une forêt en équilibre (équilibre des âges, signifiant des coupes de renouvellement régulièrement réparties dans le temps), récolter la production biologique est possible tout en assurant la pérennité de la forêt.

### 2 Le PRFB prévoit d'augmenter les prélèvements

Développer l'usage du bois, issu de forêts gérées durablement situées dans un périmètre géographique adapté, constitue un enjeu majeur de développement durable.

Pour répondre aux besoins de la filière, un des objectifs du PRFB est donc d'augmenter les prélèvements dans les forêts normandes. Ce prélèvement supplémentaire sera recherché principalement dans les forêts privées dotées de documents de gestion.

La récolte du bois est suivie d'opérations de renouvellement des peuplements par plantation ou régénération naturelle. Cette phase de renouvellement permettra d'initier certains scénarii d'adaptation au changement climatique.

## Question 6 Plus de bois, pour quels besoins ?

Tout au long de sa vie, une forêt produit du bois de différentes qualités. Selon sa qualité, le bois est utilisé comme matériau, comme matière première pour l'industrie du bois (panneaux de particules, ...), comme source d'énergie. C'est un matériau très polyvalent, qui apporte une réponse à de nombreux défis de notre époque : sobriété énergétique, lutte contre le changement climatique, promotion des circuits courts... Avec la chimie verte, de nouvelles utilisations vont voir le jour.

<sup>1</sup> Le volume aérien total est le volume du tronc et de toutes les branches. Une partie peut être récoltée, et une partie nommée menus bois laissée sur place.

Malgré tous ses atouts, il est encore insuffisamment utilisé.

Des actions pour le développement de son utilisation sont inscrites dans le PRFB.

Quelques exemples : déployer l'Alliance Bois Construction en Normandie, prospecter des segments aménagements intérieurs et extérieurs, réaliser des « produits phares »...

## Question 7 Quels impacts sur les composantes de l'environnement ?

### 1 Le PRFB et son évaluation environnementale stratégique (EES)

Le PRFB est soumis à évaluation environnementale stratégique : cette démarche est conduite par une structure tierce qui analyse l'état initial de la forêt normande et en ressort les enjeux environnementaux majeurs. Il accompagne ensuite la construction du PRFB pour identifier ses impacts, positifs ou négatifs, sur l'environnement, et mettre en œuvre la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » sur les impacts négatifs identifiés.

En Normandie, le Cerema <https://www.cerema.fr/fr/cerema/directions/cerema-normandie-centre> réalise cette démarche.

### 2 Les grands enjeux de l'état initial de l'environnement

Dans son état initial de l'environnement, le Cerema a relevé des enjeux environnementaux majeurs, en prenant en compte la capacité du PRFB à interagir avec ces enjeux.

Enjeu majeur	Grande thématique
La préservation des habitats et espèces remarquables en forêt	Biodiversité, habitats et espèces remarquables
La préservation de la trame bocagère et des petits boisements associés	Continuité écologique
Préservation du bocage et des paysages patrimoniaux normands	Fonctionnalité et valeur esthétique paysagère
L'état de préservation des sols forestiers, notamment du tassement	
L'acceptabilité sociale de l'exploitation forestière, notamment vis-à-vis du paysage	Pratiques, culture, fonction et usages
L'équilibre forêt-gibier	
L'adaptation des essences forestières au changement climatique	Climat et forêt
Le maintien du rôle de « tampon carbone » des forêts	

Pour chaque enjeu et thématique, les impacts potentiels du PRFB sont précisés dans l'étude (à consulter sur le site internet de la DRAAF).

La démarche de réduction, d'évitement et de compensation (ERC) des potentiels effets négatifs des objectifs du PRFB est analysée au regard de ces enjeux.

## Question 8 Qu'est-ce que cela change pour moi, citoyen intéressé par la forêt ?

Les forêts jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire et l'un des objectifs majeurs du PRFB est le maintien des surfaces boisées dans un état de bonne gestion et la valorisation des différents services rendus qu'ils soient écologiques, économiques et sociétaux.

Les forêts publiques domaniales sont actuellement celles où la récolte en bois est la plus élevée : elle atteint 100 % de l'accroissement biologique annuel. Dans le même temps, ce sont aussi les plus fréquentées pour la pratique d'activités culturelles, récréatives et sportives : ces forêts sont toujours identifiées et appréciées comme telles, pour la qualité des services rendus.

Le PRFB n'a pas pour objectif de prélever plus de bois dans ces forêts, et il est peu probable que la récolte de bois atteigne ce même taux en forêt privée. Les forêts normandes seront toujours composées d'arbres d'essences diverses, à toutes les étapes de croissance de leur vie. Les activités récréatives et culturelles en usage aujourd'hui et ne portant pas atteinte à la forêt pourront se poursuivre demain, mais peut-être que le regard porté sur les forêts évoluera.

On peut s'attendre à voir davantage de professionnels forestiers dans les forêts et des chantiers d'exploitations plus fréquents. Cependant, ces professionnels seront plus conscients des enjeux sociaux et écologiques dans l'organisation de leurs chantiers.

Si la durée de vie d'un cycle forestier n'est pas vraiment perceptible à l'échelle du quotidien, il est important de prendre conscience que les forêts ne sont pas statiques. Ne serait-ce que par l'évolution rapide des conditions pédo-climatiques dans le contexte d'un climat changeant, elles vont évoluer. Les aires de répartition des essences vont migrer, plutôt vers le nord, de nouveaux pathogènes pourraient apparaître, la pression d'abrutissement de la faune sauvage pourrait se modifier, etc. Les forestiers intègrent d'ores et déjà ces paramètres dans le choix des traitements sylvicoles tenant compte du comportement des essences, des méthodes de régénération et des essences de plantations... Il faut donc s'attendre à voir les forêts évoluer progressivement en composition et en structure.

La Commission régionale de la forêt et du bois établira des indicateurs de suivi du PRFB. Des actions d'information et de communication seront poursuivies (par exemple, dans les comités de massifs).

## Question 9 Comment résumer le PRFB de Normandie ?

Une première version du projet de PRFB est mise à disposition du public pendant la phase de concertation. Ce projet évoluera avec les apports, notamment, du public et de l'évaluation environnementale.



Le PRFB est composé (cf schéma ci-contre)

- d'une introduction présentant
  - un état des lieux de la filière et de la forêt normande
  - l'organisation de l'ensemble des acteurs et de la gouvernance
- viennent ensuite 3 axes stratégiques qui constituent le cœur des objectifs en matière de politique publique
- pour finir, des annexes décrivant plus en détail la filière forêt bois et résumant les objectifs du PRFB

## 1 Renforcer les liens entre les acteurs et donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle

Cet axe comporte d'une part des actions d'animation, d'acquisition et de partage d'information en interne à la filière :

- pour valoriser le rôle de l'interprofession régionale qui fédère et accompagne collectivement les acteurs de la filière
- pour encourager une meilleure synergie entre acteurs forestiers et acteurs agricoles autour d'une ressource bois qui fait la singularité de la Normandie, le bocage
- pour promouvoir l'usage du bois.

Il comporte aussi des actions de communication à plus large échelle et à destination du grand public et des élus locaux :

- pour réaffirmer le rôle de production de la forêt, dans le contexte de la gestion durable
- pour assurer une compatibilité avec ses autres fonctions

Enfin, cet axe cherche à valoriser les points forts de la filière forêt-bois normande

- en renforçant les liens amont-aval qui existent
- en rehaussant les savoir-faire des entreprises de la filière forêt-bois normande
- en réunissant les acteurs autour de projets phares ambitieux pour promouvoir la construction bois.

## 2 Renforcer la compétitivité des entreprises au bénéfice du territoire régional

Cet axe vise à améliorer le contexte professionnel et économique des entreprises de la filière en utilisant les leviers de la formation, des conditions de travail et d'organisation des chantiers :

- pour faire converger les besoins de formation et ceux des entreprises
- pour améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers.

Il comporte aussi des actions visant la modernisation et la pérennité des entreprises :

- pour lutter contre le commerce illégal et le travail dissimulé, notamment dans la récolte de bois de chauffage
- pour soutenir les entreprises de travaux forestiers, notamment dans leurs investissements matériels
- pour optimiser l'outil industriel et sa modernisation
- pour accompagner et faire progresser les compétences pour la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux
- pour accompagner les démarches de certification et de qualité
- pour optimiser la logistique de transport des produits bois.

Ensuite, il prévoit de renforcer le dialogue au sein d'une commission approvisionnement :

- pour suivre et décrire les volumes de produits au niveau régional et inter-régional
- pour développer et coordonner les marchés des différents produits issu du bois

- pour assurer un respect des usages entre bois énergie, bois d'industrie et bois d'œuvre

Enfin, il vise à fédérer les acteurs dans une logique d'innovation

- en rapprochant les acteurs de l'enseignement supérieur, technique et les entreprises
- en valorisant le rôle de la forêt et des produits bois dans la substitution aux énergies fossiles

### 3 Améliorer la gestion durable de la forêt pour mieux mobiliser la ressource bois

La fonction de production de bois de la forêt doit être encouragée en synergie avec les fonctions environnementales et sociales : si la forêt est gérée durablement, les produits bois qui en découlent promeuvent les services écosystémiques que la forêt rend à la société.

Dans cette optique de la gestion durable, le dernier axe du PRFB rassemble des éléments structurants pour les documents d'orientations de la gestion des forêts, publiques comme privées. Il donne des objectifs de prélèvements en bois, mais aussi des objectifs plus larges de valorisation de l'ensemble des fonctions écosystémiques.

Il vise à promouvoir l'ensemble des services écosystémiques rendus par la forêt :

- en veillant au maintien de la surface boisée et de la connectivité de la trame forestière
- en assurant une sylviculture suivie et dynamique, tout en prenant en compte les exigences de protection et de valorisation de la biodiversité remarquable
- en promouvant une adaptation des pratiques sylvicoles pour diminuer les risques de tassements et d'appauvrissement des sols
- en diffusant les connaissances concernant la biodiversité ordinaire
- en renforçant la surveillance de la santé des forêts
- en étant attentif au développement des espèces envahissantes.

D'autre part, il vise à donner des grandes orientations en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique :

- en mobilisant des outils techniques de caractérisation
- en préconisant une approche par massif de vulnérabilité
- en promouvant l'expérimentation
- en encourageant l'ensemble de la filière à se saisir de la thématique et à promouvoir l'optimisation du stockage et de la substitution du carbone dans les produits bois.

Enfin, il vise à optimiser le renouvellement des forêts :

- en se donnant des objectifs ambitieux dans les forêts vieillissantes
- en encourageant à la gestion par des professionnels de surfaces supplémentaires
- en incitant au regroupement des petites propriétés forestières
- en mobilisant des outils permettant la caractérisation et le maintien d'un équilibre forêt – gibier.

Les outils de réalisation du PRFB relèvent de plusieurs catégories :

- communication
- concertation, animation et échanges
- formation
- expérimentation et acquisition de connaissances
- soutiens économiques
- cadrage réglementaire

Sa mise en œuvre nécessitera l'implication de nombreux acteurs. Elle sera suivie par la commission régionale de la forêt et du bois, au travers de différents indicateurs (non encore fixés).

## Question 10 Quelles sont les prochaines étapes après la concertation

Les prochaines étapes, après la phase de concertation, sont les suivantes :

### En 2018

- Publication du bilan de la concertation établi par le garant

### En 2019

- Validation du projet de PRFB en commission régionale de la forêt et du bois et information du public sur les mesures prises pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation
- Avis de l'autorité environnementale sous 3 mois
- Consultation électronique du public (pendant 30 jours)
- Approbation du projet par arrêté du ministre
- Information du public

## Où trouver de l'information pour aller plus loin...

### 1 Les documents de politique publique forestière en Normandie

Le Programme National pour la Forêt et le Bois

<http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix>

Les PPRDF de Haute et Basse Normandie

<http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Plans-Pluriannuels-Regionaux-de>

### 2 Quelques ouvrages généralistes sur les enjeux forestiers et de la filière forêt bois

Le livre en ligne de l'Académie d'Agriculture de France « La forêt et le bois en 100 questions »

<https://www.academie-foret-bois.fr/>

La forêt en 301 questions-réponses, Philippe DOMONT, Delachault et Niestlé, 2007

<http://www.delachauxetniestle.com/ouvrage/la-foret-en-301-questions-reponses/9782603014691>

La vie illustrée de la forêt, Bernard FISCHESSE, Delachault et Niestlé, 2018

<http://www.delachauxetniestle.com/ouvrage/la-vie-illustree-de-la-foret/9782603026021>

## Glossaire

BE	Bois Energie
BI	Bois d'Industrie
BO	Bois d'Oeuvre
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
CRFB	Commission Régionale de la Forêt et du Bois
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
DRA	Directive Régionale d'Aménagement
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FNCOFOR	Fédération Nationale de Collectivités Forestières
GT	Groupe de Travail
IGN	Institut Géographique National
LAAAF	Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
ONF	Office National des Forêts
PNFB	Programme National de la Forêt et du Bois
PPDRF	Programme Pluriannuel de Développement Régional Forestier
PRFB	Programme Régional de la Forêt et du Bois
SRA	Schéma Régional d'Aménagement